

**Séance du Conseil de Ville  
du 16 décembre 2019, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 24 / 2019**

1. Communications
2. Appel
3. Compte des investissements :
  - A) Remplacement des cylindres au Gros-Seuc, pour un montant de CHF 80'000.-
  - B) Remplacement des lavabos du Gros-Seuc, pour un montant de CHF 110'000.-
  - C) Achat-remplacement d'une voiture et d'un tracteur Multihog pour la Voirie, pour un montant de CHF 45'000.-
  - D) Plantations d'arbres selon les motions acceptées, pour un montant de CHF 27'000.-
  - E) Achat de mobilier Ephémère centre - gare / projet « Centre-ville Plus » de revitalisation des activités, pour un montant de CHF 50'000.-
  - F) Achat-remplacement d'une machine vertidrain pour les terrains de football des Prés-Roses, pour un montant de CHF 30'000.-
  - G) Renforcement de l'embellissement du cimetière selon conception directrice, pour un montant de CHF 45'000.-
  - H) Achat de terrain mesure Agglo 3.04 à proximité du Colliard, pour un montant de CHF 85'000.-
  - I) Achat d'un terrain à proximité de la Halle des Expositions, pour un montant de CHF 30'000.-
  - J) Acquisition d'un GPS pour SIT, pour un montant de CHF 30'000.-
  - K) Augmentation de la cote puissance BKW, pour un montant de CHF 80'000.-
  - L) Achat d'un véhicule eau/gaz, pour un montant de CHF 60'000.-
  - M) Remplacement des radios de police, pour un montant de CHF 35'000.-
  - N) Mise à jour du site internet et acquisition d'une application eSéances, pour un montant de CHF 55'000.-
  - O) Révision du règlement du personnel, pour un montant de CHF 50'000.-
  - P) Achat de mobilier pour le Service UETP, pour un montant de CHF 35'000.-
4. Budget communal : compte de résultats 2020
5. Divers

**1. COMMUNICATIONS**

**M. Christophe Günter**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il propose, à la demande du Conseil communal, de retirer du compte des investissements le point O) relatif à la révision du règlement du personnel.

**DECISION : le retrait du point O) est accepté à la majorité évidente.**

**2. APPEL**

39 membres sont présents.

**Conseil de Ville**

M. Christophe **Günter**, président, M. Rémy **Meury**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Florine **Jardin**, 2<sup>e</sup> vice-présidente, M. Khelaf **Kerkour**, scrutateur, M. Iskander **Ali**.

Mme, M., Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Pierre **Brulhart**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Pierluigi **Fedele**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**.

#### Sont excusés et remplacés

M. Patrick Claude est remplacé par M. Claude **Noirjean**  
 M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Gabriel **Villemin**  
 M. Paul Fasel est remplacé par Mme Thérèse **Schindelholz**  
 Mme Gaëlle Frossard est remplacée par M. Diego **Tomaselli**  
 M. Renaud Ludwig est remplacé par Mme Sophie **Chevrey-Schaller**  
 Mme Agnès Maeder est remplacée par Mme Jeanne **Boillat**  
 M. Célien Milani est remplacé par M. Vincent **Nicoulin**  
 M. Jude Schindelholz est remplacé par M. Maël **Bourquard**

#### Sont excusés

Mme Camille Borruat, M. Gaëtan Farron.

#### **Conseil communal**

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

#### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Roland **Moritz**, huissier

### 3. **COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

**M. Christophe Günter**, président, indique que le Conseil de Ville doit, dans un premier temps, approuver individuellement les objets du compte des investissements, partie intégrante du budget, avant de traiter le budget 2020.

**M. Damien Chappuis**, maire, présente le dossier, répondant aux exigences du nouveau modèle comptable harmonisé entre canton et communes (MCH2) et qui pourra subir des améliorations dans ses versions futures. Le Conseil de Ville doit se prononcer sur les dépenses du compte des investissements s'élevant entre plus de Fr. 20'000.- et Fr. 200'000.-, comme le prévoit le décret sur les finances communales, lequel implique que tout montant à considérer comme un investissement et supérieur à Fr. 20'000.- soit soumis au Législatif. Vu les explications fournies dans le dossier, le Conseil communal renonce à présenter ces objets individuellement, totalisant Fr. 797'000.-, le pt O) étant retiré puisque, selon la fiduciaire, la révision du règlement du personnel n'est pas considérée comme un investissement. Pour ces 15 objets, le Conseil communal a opté pour un amortissement moyen sur 10 ans et une charge d'intérêt maximale de 3 %, ce qui pourrait évoluer. La charge découlant de ces investissements, de quelque Fr. 110'000.-, est intégrée dans le budget.

M. Chappuis précise encore la volonté du Conseil communal de réviser le règlement d'organisation de la commune municipale (ROCM) qui stipule, entre autres, les compétences financières de chaque Autorité. En dernier lieu, il indique que le Conseil communal a agi en toute transparence dans la présentation des investissements et il souligne le fait que la presque totalité des communes jurassiennes présenteront leur budget début 2020, faute d'avoir pu le finaliser dans de meilleurs délais.

#### **A) Remplacement des cylindres au Gros-Seuc, pour un montant de CHF 80'000.-**

**DECISION** : le remplacement des cylindres au Gros-Seuc, pour un montant de CHF 80'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### **B) Remplacement des lavabos du Gros-Seuc, pour un montant de CHF 110'000.-**

**DECISION** : le remplacement des lavabos du Gros-Seuc, pour un montant de CHF 110'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

- C) Achat-remplacement d'une voiture et d'un tracteur Multihog pour la Voirie, pour un montant de CHF 45'000.-

**DECISION** : l'achat-remplacement d'une voiture et d'un tracteur Multihog pour la Voirie, pour un montant de CHF 45'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

- D) Plantations d'arbres selon les motions acceptées, pour un montant de CHF 27'000.-

**DECISION** : les plantations d'arbres selon les motions acceptées, pour un montant de CHF 27'000.-, sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

- E) Achat de mobilier Ephémère centre - gare / projet « Centre-ville Plus » de revitalisation des activités, pour un montant de CHF 50'000.-

**DECISION** : l'achat de mobilier Ephémère centre - gare / projet « Centre-ville Plus » de revitalisation des activités, pour un montant de CHF 50'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

- F) Achat-remplacement d'une machine vertidrain pour les terrains de football des Prés-Roses, pour un montant de CHF 30'000.-

**DECISION** : l'achat-remplacement d'une machine vertidrain pour les terrains de football des Prés-Roses, pour un montant de CHF 30'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

- G) Renforcement de l'embellissement du cimetière selon conception directrice, pour un montant de CHF 45'000.-

**DECISION** : le renforcement de l'embellissement du cimetière selon conception directrice, pour un montant de CHF 45'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

- H) Achat de terrain mesure Agglo 3.04 à proximité du Colliard, pour un montant de CHF 85'000.-

**DECISION** : l'achat de terrain mesure Agglo 3.04 à proximité du Colliard, pour un montant de CHF 85'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

- I) Achat d'un terrain à proximité de la Halle des Expositions, pour un montant de CHF 30'000.-

**DECISION** : l'achat d'un terrain à proximité de la Halle des Expositions, pour un montant de CHF 30'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

- J) Acquisition d'un GPS pour SIT, pour un montant de CHF 30'000.-

**DECISION** : l'acquisition d'un GPS pour SIT, pour un montant de CHF 30'000.-, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

- K) Augmentation de la cote puissance BKW, pour un montant de CHF 80'000.-

**DECISION** : l'augmentation de la cote puissance BKW, pour un montant de CHF 80'000.-, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

- L) Achat d'un véhicule eau/gaz, pour un montant de CHF 60'000.-

**DECISION** : l'achat d'un véhicule eau/gaz, pour un montant de CHF 60'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**M) Remplacement des radios de police, pour un montant de CHF 35'000.-**

**DECISION** : le remplacement des radios de police, pour un montant de CHF 35'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**N) Mise à jour du site internet et acquisition d'une application eSéances, pour un montant de CHF 55'000.-**

**DECISION** : la mise à jour du site internet et l'acquisition d'une application eSéances, pour un montant de CHF 55'000.-, sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

**O) Révision du règlement du personnel, pour un montant de CHF 50'000.-**

Point retiré.

**P) Achat de mobilier pour le Service UETP, pour un montant de CHF 35'000.-**

**DECISION** : l'achat de mobilier pour le Service UETP, pour un montant de CHF 35'000.-, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE RÉSULTATS 2020**

**M. Damien Chappuis**, maire, précise en préambule que le terme "budget de fonctionnement" est désormais remplacé par "compte de résultats". Le Conseil communal attend la position et les revendications des groupes politiques sur ce budget, présenté à deux reprises à la Commission des finances qui l'a préavisé favorablement. Avec Fr. 111'274'520.- de charges et Fr. 111'279'000.- de revenus, il présente un léger bénéfice de Fr. 4'480.-. Comme déjà indiqué, sa présentation sera améliorée, notamment s'agissant des commentaires. M. Chappuis remercie le groupe de travail, composé de caissiers communaux, qui a mené un travail conséquent en vue de l'introduction du MCH2, en particulier M. Jean Froidevaux, chef du Service des finances.

M. Chappuis relève que la Ville présente depuis 10 ans un budget proche de l'équilibre, les projections correspondant aux comptes. Toutefois, le budget 2020 tient compte de la RFFA, qui engendre une diminution de recettes de quelque 2.55 millions de francs, d'une baisse des rentrées fiscales provenant des personnes morales, d'environ Fr. 750'000.-, et de la baisse d'impôt linéaire de 1 %, engendrant des recettes en moins à hauteur de Fr. 400'000.-. En prévision de cette situation, le Conseil communal a créé il y a plusieurs années certaines provisions, dans lesquelles il propose de puiser 3.3 millions de francs, le cas échéant, à la clôture des comptes. La baisse d'impôt de 1 % a incité le Conseil communal à prendre toute mesure et à peser les charges structurelles. Le budget prend en considération la création des postes décidée en 2018 et une quotité d'impôt de 1.9. Le Conseil communal entend maintenir les investissements nécessaires au développement de la ville. M. Chappuis insiste sur les indicateurs financiers, à considérer avec précaution, certains se basant sur le budget et d'autres sur les exercices passés. Il constate que les services communaux maîtrisent leurs propres charges et informe que le dossier de la RPT JU - répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes et nouvelle péréquation financière - fait l'objet de toute l'attention de l'Exécutif. A ce sujet, une motion pourrait être déposée au Parlement jurassien en vue d'une nouvelle clé de répartition, laquelle devrait être bénéfique pour les finances delémontaines. Il regrette que cet élément n'ait pas été pris en compte parallèlement à la mise en place de la nouvelle RFFA.

**M. Pierre Chételat**, PLR, estime que les incidences de la RFFA et de la loi sur les impôts étaient prévisibles pour 2020. De plus, il soupçonne une surévaluation antérieure, par le Conseil communal, de la prévision de rentrées fiscales. A plusieurs reprises, le groupe PLR a évoqué ces faits qui ne représentent pas une excuse pour expliquer la situation financière actuelle, selon M. Chételat. D'autre part, il estime la conjoncture actuelle satisfaisante et se demande si le MCH2 exige la dissolution du fonds conjoncturel. A son sens, il devrait être maintenu plutôt qu'utilisé pour présenter un budget équilibré. Le passage au MCH2 rend difficile les comparaisons mais M. Chételat relève que la Ville prévoit des investissements presque aussi élevés que le Canton (environ 30 millions de francs pour 2020), alors que le Conseil de Ville a déjà voté des investissements pour plus de 8 millions de francs. Revenant sur les créations de postes, M. Chételat rappelle que le Conseil communal n'a jamais tenu compte du coût des projets mais uniquement des coûts salariaux. M. Chételat cite les indicateurs financiers, dont le niveau est mauvais. La population souhaite une baisse de la pression fiscale, ce qui implique une baisse des dépenses

communales et la recherche de solutions. En aucun cas, l'augmentation de la dette n'est due aux citoyens ayant voulu une baisse de pression fiscale. De plus, il n'appartient pas au Législatif de trouver les solutions. Aussi, M. Chételat propose de réduire linéairement les charges maîtrisées et de refuser le budget. Il remercie M. Jean Froidevaux et ses collaborateurs pour leur travail qui a permis la présentation du budget selon les exigences du MCH2.

**Mme Laurence Studer**, UDC, refusera le budget, vu le bénéfice de Fr. 4'480.- contre prélèvement de 3.3 millions de francs dans les réserves. Elle relève également le mauvais niveau des indicateurs financiers et les ventes d'immeubles de la Ville (Maison de l'Enfance, maison de Carnaval, terrains à bâtir des Viviers, notamment). Mme Studer est d'avis que le Conseil communal masque la vérité dans ses informations, citant en exemple les Prés-Roses, pour lesquels aucun autre accès n'était prévu par le Conseil communal lors de la votation populaire sur les terrains synthétiques, alors que la Commune entend désormais créer un accès par le Centre d'entretien de l'A16. Mme Studer attend plus d'honnêteté du Conseil communal et souhaite qu'il présente un budget sans prélèvement dans les réserves.

**M. Maël Bourquard**, PS, relevant la diminution de recettes, souligne la difficulté d'établir ce budget en raison du passage au MCH2, qui nécessitera quelques exercices pour le maîtriser et des améliorations dans sa présentation, notamment les compétences financières. D'autre part, l'introduction de la RFFA engendre une diminution de recettes de 2.5 millions de francs et la baisse d'impôts provenant des personnes morales prévoit une baisse de près de Fr. 700'000.-, parallèlement à la baisse linéaire d'impôts de 1 % de quelque Fr. 400'000.-. M. Bourquard met en évidence que ces pertes découlent de décisions ou d'une réalité contre laquelle les actions sont difficiles. En compensation, si le prélèvement sur les réserves est discutable et contesté, l'opération comptable, au stade du budget, est purement formelle et ne change rien aux entrées financières et à la dette qui augmentera. En ce sens, M. Bourquard estime que le prélèvement peut être effectué car il ne modifiera pas la situation financière de Delémont. A son sens, le Législatif peut suivre le Conseil communal en dissolvant les réserves fictives plutôt que de les thésauriser. M. Bourquard relève le faible degré d'autofinancement, vu la liste des investissements ambitieuse, tout en estimant que le report ou l'abandon de certains projets engendrera un degré d'autofinancement meilleur dans les comptes, comme ces dernières années. Toutefois, pour les prochains exercices, le groupe socialiste souhaite une planification plus réaliste des investissements pour une meilleure appréciation de la dette. En dernier lieu, M. Bourquard met en évidence le préavis favorable, à l'unanimité, de la Commission des finances.

En conclusion, M. Bourquard rappelle les raisons nuisant au budget 2020, dont l'état est dû principalement à la diminution des recettes liée à la RFFA, dont les effets dès 2022 pourraient être encore plus négatifs. Toutefois, il invite à ne pas compenser le manque de recettes par une coupe de prestations en faveur des plus démunis. A son sens, la Ville doit maintenir son développement, son attractivité et ses prestations. Il sera attentif aux démarches du Conseil communal en vue de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes, dont il attend une entrée en vigueur en 2020. Il compte également sur le bon fonctionnement structurel des services communaux, relevant toutefois le déficit découlant de la gestion de la Maison de l'Enfance, et informe que son groupe acceptera l'entrée en matière.

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, remercie les auteurs du dossier sous sa nouvelle forme, qui nécessitera des ajustements ultérieurs. Il relève la mesure du Conseil communal de déplacer quelque Fr. 800'000.- du compte de résultats sur celui des investissements, en ne conservant comme charge que les intérêts et les amortissements, ce qui est conforme au décret ad hoc. Favorable aux investissements, le groupe PDC-JDC les approuve pour la plupart et souligne la quasi-dissolution du fonds *Pertes sur débiteurs impôts* et du fonds conjoncturel, permettant de présenter un budget équilibré, ce que le groupe n'approuve pas, vu la situation conjoncturelle actuelle. A son sens, un déficit structurel devra être compensé. Relevant les indicateurs financiers défavorables, M. Kerkour suggère de trouver rapidement une solution sans quoi une hausse de la quotité d'impôt s'imposera. Aussi, le groupe PDC-JDC demande à l'Exécutif d'élaborer un budget réaliste, même déficitaire, vu la difficulté de prévoir les recettes et dépenses variant selon les circonstances. Il ne se prononcera pas sur l'entrée en matière mais suggérera une diminution du prélèvement sur le fonds conjoncturel de 1.5 million de francs, pour présenter un budget réaliste. Il invite le Conseil communal à prendre ses responsabilités et des mesures pour combler ce déficit structurel.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, informe que son groupe acceptera le budget 2020 tel que présenté, étant donné qu'il est plausible en dépit de la RFFA, du manque de recettes provenant des personnes morales, de la baisse fiscale et des postes créés en 2018. Le groupe est conscient de l'état critique des finances mais la quotité d'impôt est maintenue à 1.9, ce qui est très attractif au niveau cantonal. La Ville est dépendante des décisions démocratiques et doit les respecter. Mme Maitre-Schindelholz relève que l'impact de la RFFA était connu, d'où la création du fonds ad hoc. Si elle est favorable au prélèvement envisagé par le Conseil communal, elle relève qu'il ne sera plus possible en 2021. En revanche, elle estime impératif de revoir les charges entre le Canton et les communes, dossier que le Gouvernement n'a pas voulu lier à la RFFA, comme le demandaient les communes-centre. Le

rapport ad hoc étant disponible, la mise en application de la réforme s'impose, vu que de nombreuses communes sont trop chargées par les dépenses cantonales, comme Delémont. Elle appelle les groupes politiques à rendre ce dossier prioritaire au Parlement. Finalement, Mme Maitre-Schindelholz remercie les services communaux pour la révision à la baisse de leurs rubriques budgétaires et le chef du Service des finances en particulier pour la mise en place du MCH2.

**M. Pierluigi Fedele**, Alternative de gauche, informe que son groupe acceptera le budget, tout en s'interrogeant sur la baisse de la fiscalité découlant de la RFFA et l'augmentation des charges sociales. A son sens, la fiscalité permet aux riches de s'enrichir alors que, parallèlement, des baisses de prestations appauvrissent les plus pauvres. Par ailleurs, il regrette que le Conseil communal table sur une négociation avec le Gouvernement s'agissant de la répartition des charges pour équilibrer les comptes. Selon lui, la solution réside dans la quotité d'impôt, dont la baisse décidée il y a quelques années relevait d'une erreur. D'autre part, les votes populaires permettaient d'accepter ou de refuser les propositions soumises, notamment la RFFA, qui engendre la situation financière actuelle. Toutefois, il aurait préféré la présentation d'un budget déficitaire, qui aurait décrit une situation découlant de politiques libérales, occasionnant des pertes pour les collectivités au détriment des plus démunis. M. Fedele relève que les indicateurs financiers évoluent rapidement et que certains citoyens ont besoin d'une baisse fiscale, vu leur situation financière. Toutefois, les baisses d'impôt profitent souvent aux plus aisés.

**M. Pierre Brulhart**, PS, rappelle les débats qui ont prévalu dans le cadre du budget 2019, où les conséquences des créations de poste ont été clairement expliquées, de même que les incidences de la RFFA à court terme, que la droite estimait temporaires. De l'avis de M. Brulhart, la population avait connaissance des réserves constituées par l'Exécutif, ce dont chacun devrait se réjouir. Quant au prélèvement sur les fonds, il a été clairement détaillé par M. le Maire, notamment lors de la conférence de presse. Il souligne que chaque parti a l'opportunité de soumettre des propositions dont le Législatif pourra débattre, tout en insistant sur une nouvelle répartition des charges et des tâches entre le Canton et les communes en vue d'une situation plus équilibrée pour Delémont. M. Brulhart ne souhaite pas un renvoi du budget au Conseil communal, le Conseil de Ville étant compétent pour proposer des modifications. Il souligne encore que l'exercice 2020 sera bouclé au printemps 2021 et que des événements pourraient se produire d'ici là, notamment au niveau des comptes 2019 qui pourraient se révéler meilleurs que les prévisions. En effet, le blocage dû à l'absence de budget 2019 a certainement provoqué des dépenses moins importantes que prévu et le remboursement de Carpostal pourra quelque peu embellir les comptes ou réalimenter les réserves.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, estime le message de l'Exécutif pas clair, la population n'étant pas consciente du bénéfice provoqué par la dissolution du fonds. Quant aux propositions sur le budget, M. Montavon estime qu'il appartient au Conseil communal de les soumettre, comme ce fut le cas en 2009 pour pallier le déficit structurel. A titre d'exemple, il indique que l'horaire de travail hebdomadaire de la Confédération est de 42.5 heures. En outre, la population acceptera difficilement une hausse de la quotité d'impôt. S'agissant du budget 2019, son référendum a été biaisé par le recours, vu que le budget a été voté en juin seulement. D'autre part, M. Montavon estime que la transition écologique nécessite des ressources financières, et un endettement trop important, transféré sur les générations futures, ne permettra pas de procéder à des investissements. L'IDHEAP, financé par des fonds publics, situe d'ailleurs Delémont parmi les six communes les plus endettées de Suisse. Il invite donc le Conseil communal à prendre les mesures qui s'imposent. La Commission des finances a préavisé favorablement le budget mais en l'absence de deux représentants de la droite. Pour sa part, M. Montavon y était favorable mais il a été minorisé dans son groupe. En dernier lieu, il informe que son groupe s'abstiendra de voter le budget.

**M. Marc Ribeaud**, PS, rappelle que les mesures pour réduire le déficit structurel ont provoqué une baisse de la charge par collaborateur de Fr. 8'000.- mais elle s'est rétablie dès 2012. Toutefois, ces mesures n'étaient pas la raison de la bonne santé des comptes communaux durant les 10 dernières années, mais bien l'augmentation des recettes provenant des personnes morales, notamment grâce à l'implantation de deux grandes entreprises à Delémont. La progression régulière de leurs impôts est stoppée par la RFFA. D'autre part, M. Ribeaud relève la régularité des investissements depuis 2009 (environ 10 millions de francs annuellement). De nombreuses réalisations ont également émané du secteur privé. Pour l'avenir, le projet des Archebusiers sera un grand investissement totalement à charge de la Ville, alors que *Delémont marée basse* s'est réalisé en grande partie grâce à des subventions. Une période difficile s'annonce mais la situation se corrigera avec une éventuelle hausse de la quotité.

**M. Damien Chappuis**, maire, s'inscrit en faux contre les accusations de tromperie dont le Conseil communal fait l'objet. Au contraire, il relève la transparence qui a prévalu dans la présentation du budget 2020, notamment lors de la conférence de presse, où la situation financière impliquera probablement le prélèvement dans les fonds. M. Chappuis confirme que les effets de la RFFA étaient plus ou moins connus. Il indique également que le dossier de la répartition des tâches et charges entre le Canton et les communes est en cours depuis plus de trois ans et qu'aujourd'hui, des décisions s'imposent. Par ailleurs, pour 2020, tenant compte des effets de la réforme précitée, de la RFFA et de la péréquation financière, le

manque à gagner atteint 3 millions de francs pour Delémont, raison pour laquelle un prélèvement dans les fonds est prévu. Du reste, les données relatives aux personnes morales proviennent du Canton. Le Conseil communal ne prétend pas que la conjoncture est basse mais il doit faire face à des incidences négatives. De plus, la dissolution des fonds n'est pas obligatoire mais elle relève d'une proposition de l'Exécutif. S'agissant des provisions/réserves, certaines devront être dissoutes, comme l'exige le MCH2, ce qui n'est pas le cas de la réserve conjoncturelle. En revanche, un prélèvement ne sera autorisé qu'en cas de déficit au niveau du bouclage des comptes mais pas avant. Le Législatif a le choix de prévoir un budget déficitaire sans prélèvement sur les fonds. A titre de comparaison, M. Chappuis indique que le Canton puise dans ses provisions conjoncturelles depuis plusieurs années. Il admet que la planification des investissements pourrait s'améliorer et que les indicateurs financiers sont mauvais, en rappelant que les différentes baisses fiscales ont été acceptées par le Conseil de Ville et la population et qu'elles influencent le compte de résultats. La répartition des tâches et charges entre le Canton et les communes implique le Parlement jurassien qui devra trancher dans ce dossier. M. Chappuis rappelle que le Conseil communal fait des propositions sur lesquelles le Conseil de Ville doit statuer. A noter qu'aucune proposition n'a émané de la Commission des finances.

Répondant à Mme Studer, M. Chappuis confirme que le message relatif à la réfection des terrains des Prés-Roses ne prévoyait pas d'aménagement routier pour en améliorer l'accès. Toutefois, il est prévu dans la planification financière depuis plusieurs années mais toujours reporté. A M. Bourquard, il précise que les présentations futures seront améliorées, en spécifiant notamment les compétences financières. Par ailleurs, seules la réserve de politique budgétaire et celle sur les impôts peuvent être conservées avec l'application du MCH2 et l'utilisation d'autres provisions nécessitera d'élaborer des règlements spécifiques pour un service, pour autant qu'il soit autofinancé. L'état du budget ne réjouit pas non plus le Conseil communal et les exercices futurs devront prendre en compte les éléments précités. Le MCH2 implique que les investissements entre plus de Fr. 20'000.- et Fr. 200'000.-, totalisant Fr. 797'000.-, figurent désormais dans le compte des investissements, seule la charge financière étant répercutée sur le compte de résultats. De plus, le Conseil communal entend utiliser les fonds pour 2020, le cas échéant, comptant pour 2021 sur la nouvelle répartition des tâches et charges entre le Canton et les communes, sur laquelle le Parlement jurassien devra statuer. Les fonds sont alimentés depuis plusieurs années, en prévision de la RFFA, au lieu d'un amortissement de la dette.

M. Chappuis estime que le déficit structurel n'est pas à revoir mais fait l'objet d'une attention particulière du Conseil communal. Par ailleurs, ce dernier a pris l'engagement de ne pas hausser la quotité d'impôt, la baisse ayant été largement acceptée par le Conseil de Ville en 2016. Le Conseil communal estime avoir pris ses responsabilités par la présentation du présent budget. M. Chappuis confirme la hausse permanente des charges sociales, tout en rappelant que les baisses fiscales, acceptées par le peuple, doivent être prises en compte. Par ailleurs, les indicateurs financiers ont été définis par un groupe de travail mais ils ne relèvent pas d'une base légale. Les effets de la RFFA devraient effectivement être temporaires. S'agissant de l'affaire Carpostal, la rétribution devra être utilisée au niveau des recettes entrant dans le bilan mais pas forcément pour recréer une provision.

S'agissant de la Commission des finances, M. Chappuis confirme le préavis favorable à l'unanimité, en dépit de l'absence de certains membres. Il invite chaque membre à proposer des mesures dont le Législatif débattrait. De plus, à son sens, il est de la responsabilité de chaque commissaire de solliciter l'avis de son groupe pour pouvoir le transmettre à la commission, ou d'éventuellement s'abstenir de voter si le groupe n'a pas encore étudié le dossier. Répondant à M. Ribeaud, M. Chappuis se réjouit des investissements privés alors que d'autres interviendront dans le secteur public, avec éventuellement des financements du Canton et de la Confédération, voire d'autres institutions.

**DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 4.**

*Compte de résultat selon les fonctions*

#### **Rubrique 3220.31329.10 - Subvention Théâtre du Jura**

**Mme Laurence Studer**, UDC, s'étonne de cette subvention, alors que la construction du théâtre a même pris du retard. Elle suggère de la retarder d'une année et craint que les coûts de cette infrastructure soient conséquents pour Delémont.

#### **Rubrique 3419.36364.00 - Moto Club Jura**

**M. Marc Ribeaud**, PS, souligne la diminution de cette rubrique, passant de Fr. 750.- à Fr. 470.-. Relève-t-elle d'une intention du Conseil communal ou est-elle due à une demande d'adaptation aux conditions de l'avenir, ce sport étant polluant et bruyant ?

**Rubrique 3419.36364.10 - Club fauteuil roulant**

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, souhaite savoir pourquoi la rubrique ne prévoit plus aucune subvention, alors qu'elle prévoyait Fr. 750.- les années antérieures.

**M. Claude Schluchter** indique que le Conseil de fondation nommera prochainement le directeur artistique du théâtre qui mettra sur pied le programme des manifestations. Il organisera les parties technique et artistique et le Conseil communal s'est engagé pour 2020 et 2021 à fournir une subvention de Fr. 100'000.- annuellement. Il appartient au Législatif de statuer sur cette ligne budgétaire. La subvention en faveur du Moto Club Jura diminue selon les critères d'attribution analysés tous les deux ans, à la demande du Conseil de Ville (nombre de juniors ou de membres, par exemple). En l'occurrence, la baisse de subvention découle de la diminution des membres du club, notamment ceux habitant Delémont ou sa région. Pour sa part, le Club fauteuil roulant n'a pas répondu au courrier de la Ville, d'où l'absence de subvention. Sur demande du club, le Conseil communal étudiera la possibilité d'octroyer un soutien.

**Rubrique 6338.31320.00 - Prestations Caritas**

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, constate une diminution de Fr. 10'000.- de cette rubrique. Résulte-t-elle du fonctionnement insatisfaisant de la vélostation ou d'une baisse des prestations de Caritas ?

**Mme Ester Gelso** confirme un changement dans le mandat de Caritas, qui coûtera Fr. 10'000.- de moins, en raison des heures d'ouverture et du fonctionnement avec le nouveau partenaire mettant les entrées à disposition. Toutefois, la Ville développera d'autres partenariats avec Caritas.

**Rubrique 7900.31321.03 - Nature et paysage**

**M. Grégoire Monin**, PS, demande si cette rubrique prévoit les coûts de labellisation Ville Verte, ce qui permettrait d'entamer le processus.

**Rubrique 7900.31110.01 - Drapeaux, arbres et fleurs**

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, s'interroge sur la diminution de Fr. 15'000.- de cette rubrique. Que couvre-t-elle et quelle est la raison de cette baisse ?

**M. Ernest Borruat** indique que la rubrique Nature et paysage ne permet pas de financer le label Ville Verte, étant donné que la motion a été acceptée après l'établissement du budget. Le Conseil communal cherche d'ailleurs des solutions de financement par le compte de résultats. De plus, la baisse de la seconde rubrique découle du transfert de Fr. 27'000.- dans le compte des investissements, selon arrêté voté au point 3. D). Du reste, le cumul des deux montants révèle un montant total consacré à la promotion de la nature supérieur à 2019.

**Rubrique 9102.40330.00 - Taxe des chiens**

**M. Diego Tomaselli**, PS, constate une augmentation de 30 % de cette rubrique par rapport à 2019. Quelle en est la justification et pourquoi une telle proportion ?

**Rubrique 9993.48939.00 - Prélèvement sur fonds et réserves**

**M. Patrick Frein**, PDC-JDC, propose de limiter le prélèvement sur ce fonds à 1.5 million de francs au lieu de 3.3 millions de francs.

**M. Pierre Chételat**, PLR, sur ce même fonds, propose de supprimer le prélèvement de 3.3 millions de francs.

**M. Pierre Brulhart**, PS, estime que ces propositions doivent être discutées dans les groupes. Vu qu'ils n'en avaient pas connaissance lors des séances de préparation, il demande une suspension de séance une fois que toutes les propositions auront été entendues.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que la hausse de la taxe des chiens permettra de couvrir les charges provenant du Canton. A noter qu'une hausse à Fr. 120.- aurait dû intervenir antérieurement. M. Chappuis laisse le Conseil de Ville décider du prélèvement sur le fonds, sachant qu'il ne changera rien au niveau comptable du terme. Il retient également que le Législatif n'a fait aucune suggestion visant la réduction du déficit, à l'exception de la subvention en faveur du Théâtre du Jura.

**DECISION** : la suspension de séance est acceptée.



**M. Alexandre Kaiser**, PCSI, informe que son groupe refusera toutes les propositions, estimant nécessaire de débattre dans les commissions et non de présenter des solutions non négociées ou non travaillées. Toutefois, lors de la présentation des comptes, le groupe pourrait entrer en matière sur l'utilisation des réserves.

**Mme Laurence Studer**, UDC, souhaite savoir si les membres du Conseil de Ville peuvent voter sur chaque proposition relative à l'utilisation du fonds.

**M. Christophe Günter**, président, indique que la proposition de M. Chételat sera opposée à celle de M. Frein. Celle qui obtiendra le plus de voix sera opposée à celle du Conseil communal. Les conseiller-ères de ville pourront voter à ces deux occasions.

**M. Pierre Brulhart**, PS, estime utile d'avoir débattu des propositions qui auraient pu être transmises plus tôt. Par ailleurs, le groupe socialiste soutiendra la proposition du Conseil communal, la question du prélèvement se rapportant plutôt aux comptes qu'au budget. Les comptes 2019 et 2020 permettront éventuellement de réduire le prélèvement. M. Brulhart compte sur le Conseil communal et le Conseil de Ville pour collaborer afin de définir les mesures les plus adéquates. Le groupe socialiste refusera également la proposition de Mme Studer.

**M. Damien Chappuis**, maire, informe que la future révision du ROCM permettra d'aborder le fonctionnement des commissions. En l'occurrence, pour éviter la soumission d'un objet à plusieurs d'entre elles, l'Exécutif proposera de confier un objet à une commission pour le traitement global, lors duquel les discussions avec les groupes politiques seront permises tant que le projet sera inachevé. Le Conseil communal maintient sa proposition de prélèvement, dont le montant final sera déterminé lors de l'approbation des comptes.

**DECISION** : la proposition de Mme Laurence Studer, sous la rubrique 3220.31329.10 - Théâtre du Jura, de supprimer la dépense de Fr. 100'000.- pour 2020 est refusée par 27 voix contre 5.

**DECISION** : la proposition de M. Patrick Frein, sous la rubrique 9993.48939.00 - Prélèvement sur fonds et réserves, de prélever 1.5 million de francs au lieu de 3.3 millions de francs obtient 7 voix contre 3 en faveur de celle de M. Pierre Chételat, qui suggère de renoncer au prélèvement de 3.3 millions de francs sur la rubrique précitée.

**DECISION** : la proposition de M. Patrick Frein est refusée par 28 voix contre 10.

**DECISION FINALE** : le budget communal 2020, et l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés par 28 voix contre 9.

## 5. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

La séance est levée à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Christophe Günter

Nadia Maggay